

Compte-rendu du Conseil National de la FSU des 16 et 17 octobre 2012

Ce CDFN se déroulait au lendemain des premières rencontres avec Peillon suivant l'annonce des axes qu'il a retenus du rapport de synthèse sur la concertation préparant la "refondation" de l'école. Ces rencontres se sont poursuivies en partie durant le mardi, en même temps que le CDFN. C'était aussi le dernier CDFN avant le congrès national.

Débat général et texte action :

En introduction B. Groison insiste surtout sur les dangers de la nouvelle phase de décentralisation et sur les SPO (Services Publics d'Orientation) qui seront territorialisés. Elle se félicite du succès de la manifestation du 30 septembre, (à laquelle la FSU a refusé d'appeler au CDFN de septembre, ce que plusieurs intervenantES ne manqueront pas de rappeler dans le débat général). Elle annonce une campagne de la FSU sur l'avenir de la Fonction Publique, les salaires, l'emploi, grâce à un questionnaire qui sera envoyé aux syndiquéES de novembre à janvier et qui doit servir de tremplin à la mobilisation.

Front Unique intervient sur le TSCG, la collusion PS / UMP pour ce vote, la collaboration des syndicats; la rupture du dialogue social et la nécessité d'une manifestation centralisée. Le secrétaire national du SNAC (syndicat de la culture) intervient sur le budget qui pour la culture s'annonce lourd de menaces. Il se livre à une très sévère critique contre la revue *Pour*, qui dans le dernier numéro a publié un article sur l'archéologie dont la conclusion est favorable à la loi de 2003 sur les fouilles de sauvetage, alors que le SNAC a pour mandat l'abrogation de cette loi.

L'Ecole Emancipée intervient sur la nécessité pour la FSU de changer de posture, et de porter un projet d'école fédéral. Philippe Dupont pour le SNUIPP répond qu'il n'est pas favorable à une

position fédérale sur les rythmes scolaires. Très satisfait de l'annonce "plus de maîtres que de classes" et de la relance de la scolarisation des 2 et 3 ans en maternelle, surtout que le questionnaire du SNUIPP est un très gros succès. Le SNESUP dénonce les Assises de l'enseignement supérieur, le budget. Sur la Formation Des EnseignantEs il s'insurge contre le secrétariat général de la FSU qui est allé rencontrer Peillon avec une délégation SNES – SNUIPP, dont le SNESUP a été exclu. Il souligne que les universitaires ne doivent pas être mis hors jeu sur ce dossier. Le lendemain le SNESUP intervient à nouveau sur la place du concours et le projet d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education qui seraient des structures non pérennes, accréditées pour 5 ans, et pose le problème du statut des formateurs/formatrices. La section de Lille en rajoute sur l'absence de position fédérale sur la décentralisation et en évoquant les risques d'implosion de la FSU.

A part Émancipation, une seule élue a parlé d'action, en évoquant la grève du 93.

Les votes

Au moment du vote sur le texte action, la tendance URIS prend la parole pour se féliciter du débat et annonce qu'il votera le texte avec EE et UA. Nous sommes les seuls avec FU à voter contre.

Résultat : Pour : 109 contre : 9 Abstentions : 0
NPPV : 0

Notre texte action n'a fait que nos voix, l'EE et URIS refusant de voter, FU s'abstenant comme sur toutes les autres motions sauf celle contre les licenciements de stagiaires.

Résultat : Pour : 6 contre : 72 Abstentions : 5
NPPV : 29

Nous avons présenté une motion décentralisation.

Résultat : Pour : 11 (nos voix + URIS) contre : 74
Abstentions : 4 NPPV : 17 (EE + FU)

Nous avons présenté deux autres motions qui ont obtenu un beau succès :

Contre le licenciement des professeurs stagiaires, avec des amendements du SNES Lyon.

Résultat : Pour : 109 contre : 0 Abstentions : 0
NPPV : 4 Notre motion a été adoptée.

Notre motion laïcité a reçu le soutien de l'EE :

Résultat : Pour : 45 (soit 43 % des voix), contre : 39
Abstentions : 11 NPPV : 10

Nous avons voté les motions FU refondation de l'école et Afrique du Sud, ainsi que l'amendement URIS contre le socle commun et le Livret Personnel de Compétences.

Les commissions :

La commission éducation a été entièrement consacrée aux annonces de Peillon et aux premières informations sorties des discussions avec le ministère. Elle a vu le SNESUP monter à nouveau au créneau sur la Formation Des EnseignantEs. Le SNES pense que le socle commun ne sera plus qu'une coquille vide, les inquiétudes portent sur la décentralisation, l'avenir des Lycées Professionnels et les rapprochements école – premières années du collège, ainsi que conseils pédagogiques communs écoles/collèges., le statut de l'expérimentation.

Préparation du congrès national

Nous avons été les seuls à voter contre la proposition d'avis favorable du CDFN concernant les modifications statutaires visant à nommer un commissaire aux comptes pour se conformer à la loi issue des accords de Bercy. Nous avons voté pour une nouvelle organisation des votes permettant de laisser plus de place aux débats :

La commission chargée de la rédaction du thème 1 (questions éducatives) a vu à nouveau les interventions du SNESUP, contre le "zoom" sur l'évaluation, et contre la partie 6 "Métiers et missions", soulignant que cette partie laissait entièrement de côté les personnels du Supérieur. EPA est intervenu, s'opposant au SNUIPP, sur plusieurs autres points du texte. Il sera intéressant de suivre les éventuelles réécritures de ces passages lors de la publication définitive envoyée aux syndiquéEs.

Nous avons été les seuls à voter contre les textes des 4 thèmes, Pierre Stambul est intervenu pour rappeler notre opposition au découpage par thèmes disjoints et contre l'économie générale des textes, qui font notamment l'impasse sur toute perspective anticapitaliste.

Raymond Jousmet.

Intervention dans le débat général

Pour faire face à la crise, la seule façon de mobiliser les personnels, c'est de commencer par défendre les revendications. Les responsables de la FSU nous disent qu'ils sont, à tous les niveaux, submergés par le nombre de réunions de concertation. Mais, sur quelles bases le gouvernement mène-t-il ces "négociations" ? S'agit-il de prendre en compte les revendications des personnels ?

Dans son intervention, la secrétaire générale nous a dit qu'on ne saurait pas bien quels sont les projets du gouvernement, qu'il faut attendre pour voir...

Or, on sait parfaitement ce qu'il en est de la politique de ce gouvernement.

Alors que la question des salaires est au cœur des revendications, c'est une nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui est programmée par la poursuite du gel du point d'indice d'une part et l'augmentation des impôts d'autre part.

Et c'est la poursuite des "réformes" engagées depuis plus de 10 ans dans l'Éducation nationale, dans le Supérieur, à la sécurité sociale, sur les salaires et la flexibilité du travail...qui se profile.

Sur l'école, Hollande reprend l'essentiel du rapport issu de la "concertation". Et il précise les axes de la loi d'orientation/programmation Peillon : les piliers des "réformes" combattues seront maintenus. Et on voit bien que Peillon ruse : il prononce des paroles qui se veulent rassurant, alors que les discours de l'Élysée montrent que les décisions sont prises.

Avec la "refondation de l'école", les programmes disciplinaires seraient "élagués" et alignés sur le "socle commun" déclaré "*pilier de la scolarité obligatoire*". Quant au LPC "rénové", il annonce le règne de l'évaluation par compétences. La mise en œuvre avec "souplesse" et de façon individualisée du "cadre national" conduit à la dislocation des programmes et horaires nationaux. L'annonce d'un cycle CM1-CM2-6^{ème}, de "*projets éducatifs locaux*" "inscrits dans la loi"... tout cela montre que l'"autonomie" est partout présente même si le mot ne figure pas.

La "souplesse" des "petits groupes", "tutorat", "parcours individualisés" du socle commun prépare les deux voies annoncées au lycée : la voie professionnelle avec extension de l'apprentissage au lycée professionnel et la voie dite générale avec diminution et globalisation des horaires disciplinaires au lycée, accompagnés de

"dominantes" (majeures/mineures), de "parcours plus flexibles"...

Tout cela va vers la mise en cause du cadre national et la généralisation du contrôle continu au bac général, comme au bac pro.

"*Champs disciplinaires*" au collège et "*pédagogie de projets interdisciplinaires*" au lycée annoncent la bi, voire polyvalence des enseignants. Il n'y aura pas de bivalence aurait dit Peillon. Mais le dispositif va se mettre en place morceau par morceau jusqu'en 2017, afin de dissocier les résistances. Le passage de toute la formation initiale et de l'orientation sous la coupe de la région (et du patronat local) fait partie de la première étape. Peillon parle de "coopération" entre l'orientation scolaire et le SPO : il s'agit, en fait, d'articuler l'orientation assurée par les enseignants sous le contrôle des chefs d'établissement et le SPO, le tout sous la direction de la région et selon les besoins du patronat. La "réforme de la "formation" des futurs enseignants est le deuxième volet de cette étape... Et le reste suivra.

Car, la loi d'orientation Peillon va s'articuler à la loi Fioraso qui, dans le Supérieur va "aménager" la LRU tout en conservant ses fondements. Et ces deux projets de lois (Éducation nationale et Supérieur) sont totalement articulés à la nouvelle loi de décentralisation...

L'enjeu, c'est la liquidation du caractère national du bac, des BTS (reconnus dans les conventions collectives) et la destruction du statut national des enseignants.

Le contrôle continu, les crédits capitalisables (évoqués dans le rapport), les référentiels élaborés sous couvert de "rénovation" des BTS, tout cela conduit à la casse de ces diplômes.

Quant au statut, les premières mesures prises par le gouvernement lui portent une atteinte très grave.

Les "emplois d'avenir professeurs" instaurent un "personnel" polyvalent, annualisé, soumis au chef d'établissement. Le projet de décret créant le deuxième concours anticipe la "*réforme du recrutement et de la formation*". Les 18 ou 20 000 étudiants admissibles à l'écrit seront embauchés sur contrat pour assurer 6 heures de cours en responsabilité. Ils passeront en juin l'oral ainsi que les épreuves du master2. Il est déjà annoncé que 8% d'entre-eux seront éliminés aux épreuves d'admission après avoir été utilisés pendant un an pour effectuer le service d'un professeur titulaire. On doit ajouter à cela le

licenciement de 6% des professeurs stagiaires... Et ce n'est pas tout : à la professionnalisation du concours devrait s'ajouter "l'obligation de formation continue". On remplacerait le droit à la formation continue payée par l'employeur par le devoir de formation continue du salarié et on casserait ainsi la qualification acquise par le concours. Mobilité professionnelle imposée, bilans de compétences et individualisation de la gestion... C'est à ces principes que les nouveaux profs devraient être formatés par les ESPE ("référentiel de formation" à l'appui).

Et l'absence totale de réaction de la direction de la FSU pour assurer la défense collective des professeurs stagiaires licenciés est inacceptable. Non seulement ces profs stagiaires ont dû assurer un service complet en responsabilité, mais 50% des licenciés se sont vu refuser une deuxième année de stage. La défense du statut commence par le combat contre la multiplication des licenciements de stagiaires.

Le budget 2013 est, dit Peillon, "*une première traduction financière de la refondation de l'école*". Constatons que le nombre de postes annoncés n'a rien à voir avec la réalité des postes budgétés. Tout cela s'accompagne d'une suppression de 2,5% par an des postes dans la plupart des ministères, y compris dans le Supérieur. De plus, les postes annoncés par Peillon n'ont pas pour but de satisfaire les revendications, mais de mettre en place la "réforme" : socle commun, individualisation des parcours, tutorat, AP, "expérimentations" diverses... Et l'*e-education* et la nouvelle étape de décentralisation sont de puissants outils pour réaliser de nouvelles économies.

Voilà le résultat des "concertations" qui se mènent depuis trois mois. Faut-il rappeler que le vote aux élections du printemps dernier exprimait la volonté de voir abrogées toutes les mesures contre l'enseignement public et de voir satisfaites les revendications. **Les mesures annoncées, celles déjà actées, sont la négation de toutes les revendications portées dans les mobilisations. Elles ne sont en rien négociables. La FSU doit en exiger le retrait.**

La responsabilité de la FSU, c'est de porter à la connaissance de tous les personnels ces informations, d'expliquer ce qui est en train de se préparer.

Pour défendre les revendications (imposer l'abrogation des "réformes" sarkozystes) et permettre la mobilisation des personnels, il faut

que le syndicat, la fédération rompre avec le "dialogue social" et sorte immédiatement de ces "concertations"/négociations.

Motion Emancipation Laïcité

Coup sur coup, Manuel Valls, ministre de l'intérieur vient de violer de façon flagrante la laïcité et de manifester une complicité idéologique avec l'extrême droite.

Le 22 septembre à Troyes, il a assisté à la canonisation du père Louis Brisson. Accessoirement, ce religieux éminent était misogyne, monarchiste, opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et antisémite.

Le 21 octobre, Valls ira au Vatican pour la canonisation du missionnaire Jacques Berthieu, envoyé à Madagascar pour évangéliser des populations qui avaient l'outrecuidance de douter des bienfaits du colonialisme.

Dans la foulée, le ministre Le Drian accueillera le 20 novembre à Fréjus les cendres du général Bigeard, tortionnaire notoire pendant la guerre d'Algérie.

Trop c'est trop. La FSU dénonce ces ignominies cérémoniales qui traduisent une dérive grave à la tête de l'Etat. Elle exige que la laïcité soit respectée.

Motion Emancipation Décentralisation

Avec l'acte III de la décentralisation se profilent de nouvelles mises en cause des métiers et des missions des personnels et une nouvelle vague de transfert de personnels.

La FSU se prononce contre toute nouvelle phase de décentralisation.

La FSU constate que les lois de décentralisation antérieures appuyées sur la possibilité d'expérimentations ont introduit un début d'éclatement du système éducatif et une forme de concurrence généralisée. Ces lois ont induit des transferts de personnels ; elles ont favorisé l'externalisation, voire la privatisation de nombre de services. Cela a conduit à l'accroissement des inégalités sur le territoire et à des inégalités de financement de l'Enseignement public parallèlement à un désengagement de l'État au profit des collectivités territoriales.

La FSU se prononce donc pour l'abrogation des lois antérieures de décentralisation, en premier lieu des lois de 2003 et 2004.

Ce gouvernement poursuit la casse sociale : engageons la riposte

Aujourd'hui, la crise économique se poursuit et avec elle l'offensive du patronat.

Les plans de licenciement massifs se multiplient et le "*redressement productif*" reste soumis aux exigences du patronat par ailleurs très courtisé. Aucun licenciement ; expropriation de ces entreprises qui licencient en masse s'impose.

Malgré la manifestation du 30 septembre, le traité européen sur la stabilité et la gouvernance monétaire a été largement voté. Le gouvernement a utilisé tous les moyens pour imposer à sa propre majorité un traité totalement défavorable aux intérêts des travailleurs. Comme dans les autres pays européens, la social-démocratie française actuellement au pouvoir entend bien imposer la même politique de rigueur que la droite.

De même, la chasse aux Roms et aux Sans Papiers se poursuit, en attendant une nouvelle circulaire.

Le chômage réel délibérément sous-estimé par les statistiques officielles est de l'ordre de six millions de travailleurs et de travailleuses. Cette masse de chômeurs et chômeuses est utilisée pour précariser tous les emplois. Dans les trois Fonctions Publiques, on remplace les postes statutaires par les emplois précaires. Dans le secteur public et dans le privé se multiplient les formes de contrats précaires, les temps partiels imposés : contrats aidés, CDD, contrats de mission, intérim, contrats d'insertion... Dans certains secteurs comme le nettoyage, 70% des salariéEs sont employéEs à temps partiel. Cette précarisation conduit à une diminution drastique des rémunérations et à la dégradation des conditions de vie.

La mise en place de « contrats d'avenir professeur » s'inscrit dans cette logique de la précarité et de mise en cause des statuts des personnels.

Suite à la publication du rapport de la concertation Peillon, l'intervention de Hollande à la Sorbonne, celle de Peillon au CSE ont précisé les axes de la loi d'orientation/programmation Peillon : aucune des contre-réformes sarkozystes ne sont mises en cause et de nouvelles attaques se profilent.

Voilà le résultat des concertations qui se mènent depuis trois mois.

Quant au budget 2013, non seulement les postes créés dans l'enseignement ont été créés au détriment des autres ministères, mais de plus, le nombre annoncé ne couvre pas les besoins et le postes supprimés.

Les mesures annoncées ouvrent de nouvelles attaques :

- Le socle commun, l'individualisation des parcours, le tutorat, la généralisation du contrôle continu ;
 - L'école du socle revient par la fenêtre : constitution d'un cycle CM1-CM2-6^{ème}, proposition de conseils pédagogiques communs sous l'égide des chefs d'établissements et des IEN et mise en réseau des écoles et des collèges ;
 - L'annualisation du temps de travail ; l'augmentation du temps de présence et la bivalence des enseignantEs dans le Second degré ;
 - Le projet de 2^{ème} concours de recrutement prépare l'éclatement des statuts, la généralisation de la précarité et une profession à deux vitesses. L'extension de la mastérisation avec la professionnalisation des cursus et l'obligation de formation « tout au long de la vie » mettent en cause les concours ;
 - L'organisation de la scolarité après le collège en deux voies : l'une préparant à la poursuite d'études supérieures dans une logique de cursus "-3 / +3" sur laquelle travaille aussi le Ministère de l'enseignement supérieur, l'autre voie étant celle de l'apprentissage et des parcours « mixés » ;
 - La liquidation des CIO (Centres d'Information et d'Orientation), et la soumission des Copsy à la région dans le cadre du SPO (Service Public d'Orientation) territorialisé.
 - Le passage à la région de toute la formation professionnelle initiale et continue, la généralisation de l'apprentissage et la mise en cause du statut des personnels à commencer par les PLP
 - L'extension des compétences régionales et des responsabilités des collectivités locales, en lien direct avec l'acte III de la décentralisation menace le cadre national de la totalité de l'Education nationale et le statut des personnels.
 - Dans le supérieur, 1000 postes sont alloués à l'autonomie des universités. La mise en place de la professionnalisation des licences sous la coupe des régions et le développement des collèges universitaires se poursuivent.
- Vincent Peillon aurait annoncé qu'il n'y aurait pas de bivalence tout en déclarant par ailleurs qu'il ne devait y avoir aucun tabou, pas même le raccourcissement et le zonage des vacances d'été.

Mais, c'est morceau par morceau que, s'appuyant sur les « réformes » Sarkozy maintenues, le nouveau dispositif va se mettre en place. Le gouvernement entend associer les directions syndicales à sa mise en œuvre... jusqu'en 2017.

La loi de décentralisation va être un puissant accélérateur de la marche à l'éclatement de l'Enseignement public et du Supérieur : la territorialisation de l'orientation (avec le SPO) et de la formation professionnelle sont le début d'un processus.

Les mesures annoncées, celles déjà actées sont la négation de toutes les revendications mises en avant dans les mobilisations. Elles ne sont ni amendables, ni négociables. Il faut en exiger le retrait. En conséquence de quoi, la FSU décide de rompre avec le « dialogue social » et refuse de participer aux négociations de mise en place de la « réforme » Peillon-Hollande.

La FSU décide de porter à la connaissance des personnels l'ensemble de ces menaces. Elle se fait le relai des luttes en cours comme celles de Seine Saint-Denis et Hauts de Seine, contribue à leur amplification et à leur élargissement. Elle propose aux autres organisations syndicales une mobilisation unitaire contre le budget dans la perspective de la construction d'un grand mouvement social anticapitaliste.

Motion Emancipation (adoptée)

Non à la multiplication licenciements de professeurs stagiaires

Réintégration de Lotfi Joumni

Après la destruction de la formation des enseignants, les professeurs stagiaires se sont retrouvés sans formation avec un service complet. Cette année d'entrée dans le métier a souvent été pour elles et eux une année de souffrance.

Au bout du compte, le taux de redoublement est énorme mais surtout 6% des stagiaires ont été licenciés.

La FSU s'oppose à la multiplication de ces licenciements. Les stagiaires ne sont pas responsables d'une contre-réforme odieuse. Toutes et tous ont droit à une formation et donc au minimum à un redoublement de leur stage.

Parmi, ces stagiaires licenciés, Lotfi Joumni a été stagiaire de lettres modernes à Villefranche-sur-Saône. Après son licenciement, malgré l'action du SNES, il s'est vu proposer... d'être contractuel. Lotfi s'était adressé au SNES dès le mois de mai aux niveaux académique et ensuite, au niveau national. L'intervention syndicale n'a pas permis, à ce jour, sa réintégration.

La FSU exige que Lotfi Joumni soit réintégré et qu'une deuxième année de stage lui soit proposée.

Cette lettre ne donne qu'un aperçu très partiel de l'activité des militantEs d'Émancipation, qui est très loin de se limiter à des interventions dans les instances syndicales : les établissements scolaires, les luttes diverses et variées... constituent nos terrains privilégiés d'intervention.

Émancipation, c'est aussi un site (www.emancipation.fr), une revue à la quelle vous pouvez vous abonner (voir ci-dessous), une association où vous pouvez militer (pour tout contact : er@emancipation.fr).

Pour s'abonner à la tribune de libre expression ***L'Émancipation syndicale et pédagogique***

Remplir ce bulletin en lettres d'imprimerie

Nom et Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Montant de mon abonnement (voir ci-dessous) :

J'adresse mon chèque à Pierre Stambul, 27 promenade du Grand Large, 13008 Marseille (chèque à l'ordre des "Amis de l'Émancipation").

Pour joindre le trésorier : pierre.stambul@orange.fr

Abonnement : tarif réduit 21 euros (revenu mensuel inférieur à 1300 euros) / abonnement individuel 40 euros / abonnement de soutien 65 euros (plus de 2000 euros).